

Fonctionnement des Accueils Collectifs de Mineurs Vacances de Toussaint 2020

Afin que les enfants des accueils de loisirs puissent passer les meilleures vacances possibles, nous serons vigilants à la tenue du protocole sanitaire élaboré par nos soins en respectant les consignes sanitaires qui nous ont été transmises par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse le 18 juin 2020. Ce protocole a vocation à évoluer en fonction du contexte et des commandes institutionnelles et toute modification fera l'objet d'une nouvelle communication.

L'ACCUEIL DES ENFANTS :

Lors de ces accueils de loisirs du mois de Juillet et août, les centres de loisirs seront quelques peu différents et seront adaptés en fonction du protocole sanitaire de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

- Les groupes d'enfants ont été réalisés en fonction des dates d'inscriptions.
- Les enfants seront accueillis devant chaque entrée extérieure signalée par un fléchage par leur (s) animateur (s) respectif (s).
- Les familles ne pourront pas rentrer dans les locaux sauf exception, à la demande du responsable de structure le cas échéant et devront porter un masque.
- Aucune règle de distanciation ne s'applique entre les enfants d'un même groupe. Nous ferons en sorte que les groupes d'enfants se croisent le moins possible.

- Le port du masque est obligatoire pour les mineurs de 11 ans ou plus. Il appartient aux parents de fournir les masques à leur(s) enfant(s).
- Pour les plus petits, un dortoir est prévu pour respecter le rythme des enfants, chaque enfant aura son lit attribué et les draps seront changés et lavés chaque semaine.
- Comme d'habitude, les parents pourront déposer les enfants devant chaque salle. Veuillez éviter les attroupements. La petite grille sera l'entrée et la grande grille sera la sortie afin d'éviter les croisements. Les entrées se feront à partir de 8^h50 et les retours à partir de 16^h50. Chaque parent devra porter son masque et respecter le sens de circulation.
- Pour tous, appliquer les gestes barrières demandés par le Ministère de la Santé.

1



Se laver les mains très régulièrement au savon prioritairement.

2



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir.

3



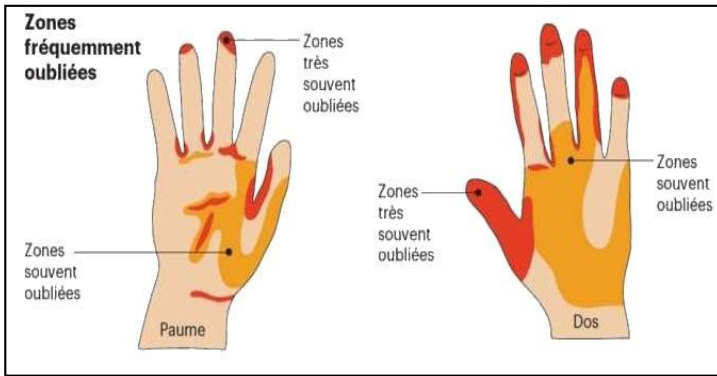
Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter à la poubelle immédiatement après utilisation.

4



Saluer sans serrer la main et éviter les embrassades, garder ses distances (1 mètre minimum) avec autrui.

Le lavage des mains : c'est l'essentiel



- Eau puis savon sur toutes les parties des mains durant 30 secondes.
- Séchage soigneux avec une serviette jetable avant :
 - o Avant l'entrée en salle d'activités
 - o Avant/après chaque repas
 - o Après être allé aux toilettes
 - o Avant de quitter l'accueil de loisirs

Les agents techniques d'entretien des locaux veilleront à la disponibilité :

- * Poubelles munies de sacs, avec couvercle et pédale,
- * Savon liquide dans les sanitaires et serviettes papier à usage unique,
- * Gel hydro-alcoolique pour les moments où les lavabos ne seraient pas utilisables,
- * Lingettes désinfectantes virucides pour nettoyer certains objets quand cela est nécessaire

Les activités :

Un animateur référent par groupe durant toute la journée.

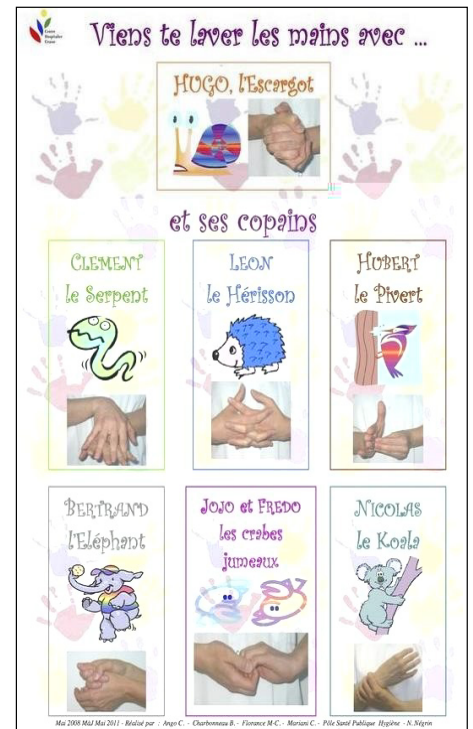
2 masques minimum par professionnel par jour.

Lavage des mains pour chaque enfant composant le même groupe de référence avec mise à disposition de savon liquide et de serviettes en papier à usage unique puis régulièrement.

- Chaque animateur devra faire en sorte que les différents groupes ne se croisent pas.

Contacts utiles :

Monsieur Alexandre LENOIR : Directeur du centre de loisirs en Août, 06/31/73/78/70



Désinfection des locaux et du matériel :

- * 1 fois par jour avec des produits adaptés,
- * Vigilance : poignées de portes, interrupteurs, sanitaires
- * Locaux régulièrement aérés

Informations supplémentaires :

- Les parents dont les enfants sont âgés de 11 ans, devront leur fournir un masque.
- Les parents doivent également s'assurer que leurs enfants de tout âge n'ont pas de température (38°) avant de les déposer chaque jour. Les parents s'engagent également, à ne pas mettre leur enfant au centre de loisirs en cas de symptôme ou de fièvre chez l'enfant ou un membre de du foyer. Merci d'informer le directeur du centre dans ce cas.
- Le cas échéant, si un enfant devait avoir de la température (38°) dans la journée ou présenter des symptômes évocateurs d'infections Covid-19 , la famille sera aussitôt contactée pour venir chercher son enfant. Il sera isolé avec port du masque en attendant que ses parents viennent les chercher. Pour pouvoir revenir en centre, la famille devra obligatoirement fournir un certificat médical traitant.

